

# Info-Parents



Le journal  
d'information

Hiver 2023

## À LA DÉFENSE DE NOS DROITS



### Dossier

**Un an plus tard, où en est l'implantation de la Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme ?**

Un article du Regroupement d'organismes en DI-TSA de la Mauricie

### Également dans ce numéro :

**La fin de Mouvement PHAS, mais pas la fin du mouvement!**

# SOMMAIRE

## 3 Mot de la présidente

### RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

4 La loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité

### LES ENJEUX

10 Un vrai chez-soi pour les personnes ayant une DI et/ou TSA

### LE DOSSIER

12 Un an plus tard, où en est l'implantation de la Gamme de services ?

### MIEUX COMPRENDRE VOS DROITS

22 L'actualité des RI-RTF, selon le MSSS : un bulletin

### OPINIONS

23 Le regard de PARDI

26 La parole des organismes

30 La parole aux parents



#### Adresse postale de PARDI

3958, rue Dandurand - bureau 5  
Montréal, Québec  
Montréal, QC H1X 1P7  
Tél. : 514-376-6644  
pardi@pardi.quebec  
www.pardi.quebec

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Nous voilà rendus dans une nouvelle année, dans un troisième hiver avec un indésirable. On a des raisons d'en avoir par-dessus la tête.

Et puis, les temps sont durs du côté de la réadaptation qui est en régime minceur : liste d'attente, mise en vigie, fermeture de dossiers ou transfert en première ligne, c'est-à-dire en CLSC (qui n'offrent pas tous le même niveau de services).

Les temps ne sont pas faciles non plus pour les organismes communautaires. La relève se fait rare et les personnes qui y consacrent une partie de leur temps sont de plus en plus épuisées.

Ce qui m'amène à vous dire que je ne compte pas solliciter un mandat de présidente lors de la prochaine assemblée générale. J'ai contribué à créer cette association au début des années 90 avec Danielle Gaudet et d'autres parents sous le nom de l'Association des parents de Charleroi (du nom du centre de réadaptation de l'époque). J'ai aussi participé aux changements vers l'Association des parents de Gabrielle-Major puis l'APDITED et enfin PARDI. C'est vous dire à quel point cette organisation me tient à cœur. J'ai été présidente de l'APDITED à partir de 2012, j'ai fait une pause en 2018-2019 pour m'occuper de ma fille. Je suis revenue à la présidence en 2020, j'y suis demeurée l'an dernier faute de relève. Mais là, après dix ans, il est temps de passer la serviette (il faut que je me tasse avant qu'on me tasse). Et puis, je me fais vieille.

D'ici le mois de juin, je reviendrai vous raconter quelques bons moments de l'Association.

Alors, en ce début d'année 2023, je vous souhaite la santé, c'est encore ce qui compte le plus.

N'oubliez pas d'être prudent-e-s pour vous, vos proches et les autres.

Cordialement,

**Hélène Morin, présidente**

# RETOUR SUR L'ACTUALITÉ

1<sup>ER</sup> NOVEMBRE

## Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité



La loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Elle modernise le dispositif de protection des personnes au Québec et modifie l'offre de services du Curateur public du Québec.

Source : Curateur public du Québec

Cette loi vise à favoriser « *l'autonomie des personnes inaptes et de celles vivant une difficulté. Elle leur permet d'exercer un maximum de droits et de prendre davantage de place dans les décisions qui les concernent. Au-delà de la simplification des régimes de protection, elle permet d'offrir une protection ou un accompagnement mieux adapté à la situation de chaque personne en plus de prévenir les abus et la maltraitance* ».

### Deux nouvelles mesures

#### Représentation temporaire

Une personne inapte peut être représenté pour une acte unique.

[En savoir plus](#)

#### Mesure d'assistance

Une reconnaissance officielle pour assister une personne vivant une difficulté.

[En savoir plus](#)

1<sup>ER</sup> JANVIER

## Programme de revenu de base

PAR: SQDI

Ce programme, entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier, s'adresse aux personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi et ayant été prestataires du Programme de solidarité sociale au moins 66 des 72 derniers mois. Le Programme de revenu de base devrait permettre à environ 84 000 prestataires d'atteindre le seuil de la mesure de faible revenu, de travailler à temps partiel sans coupure et de vivre avec leur partenaire (entre autres). Les limites des biens et avoirs



liquides seront également beaucoup plus généreuses et les prestataires pourront notamment posséder une maison, peu importe sa valeur. De plus, les vérifications de conformité seront réduites au maximum, passant par la déclaration de revenus, plutôt que par des vérifications mensuelles. Pour en savoir plus : [Québec.ca](https://quebec.ca)

**Nous vous invitons à écouter l'entrevu de Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté à ce sujet sur Radio-Canada :**

<https://ici.radio-canada.ca/util/postier/suggerer-go.asp?nID=4904403>



**MAISON  
THÉÂTRE**

**POUR LES JEUNES  
DE TOUS ÂGES**

## Des représentations sensoriellement adaptées

**PARDI a offert 10 laissez-passer doubles à ses membres, une gracieuseté de la Maison Théâtre.**

Ces représentations adaptées sont offertes à des publics sensibles ou qui ne sont simplement pas à l'aise avec les conventions du théâtre traditionnel.

Destinées à un auditoire plus jeune, ces représentations sont autant appréciées par les adultes que par les enfants.



## L'Allocation logement offre de l'aide aux personnes à faibles revenus de plus de 50 ans

Cette aide représente un montant entre 100 \$ et 170\$.

Il s'agit d'un montant se situant entre 100\$ et 170\$, versé par chèque ou par dépôt direct, que reçoivent chaque mois certaines personnes à faibles revenus de plus de 50 ans ou qui ont un enfant à charge. Si l'on a déjà un loyer subventionné à 25% de ses revenus, il n'est malheureusement pas possible d'y être admissible. Les revenus maximum déterminant l'admissibilité à cette allocation ont changé l'automne dernier, et sont maintenant les suivants :

- Pour une personne seule de 50 ans ou plus; **20 800\$**
- Pour un couple sans enfant dont au moins une des deux personnes est âgée de 50 ans ou plus; **29 400\$**
- Pour un couple avec un enfant; **36 000\$**
- Pour une famille monoparentale avec un ou deux enfants; **36 000\$**
- Pour un couple avec deux enfants ou plus; **41 600\$**
- Pour une famille monoparentale avec trois enfants ou plus; **41 600\$**

Par ailleurs, vous ne devez pas avoir de compte CELI ou compte d'épargne non enregistrés d'une valeur de plus de 50 000\$.

## Un nouveau programme du gouvernement fédéral

Ce programme permet aux personnes à faible revenu de recevoir un montant ponctuel de 500\$.

En raison du coût élevé de la vie, il demeure très difficile pour les locataires à faible revenu de trouver un logement locatif abordable. Le supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement est distinct de l'Allocation canadienne pour le logement, une prestation mensuelle qui est cofinancée et administrée par les provinces et les territoires.

Les démarches sont simples pour pouvoir obtenir ce montant.

Pour y être admissible, il faut être une personne seule ayant un revenu inférieur à 20 000\$ ou une famille ayant un revenu inférieur à 35 000\$.

### Pour en savoir plus

Programme Allocation-logement :  
[www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca)

Supplément unique à l'Allocation canadienne pour le logement :  
[www.canada.ca](http://www.canada.ca)

**Profitez-en si vous êtes éligible!**

# RETOUR SUR LES ACTIVITÉS RENCONTRES

## Trois ateliers pour les familles, un suivi



Les 21, 29 novembre et le 5 décembre ont eu lieu 3 ateliers à l'intention des familles autour du modèle de Processus de production du handicap (PPH) qui est au cœur de la nouvelle gamme de services en DI-TSA-DP. **19 familles ont pu en bénéficier.**

Il s'agit d'une initiative de PARDI, le Comité des usagers du CRDITED du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et le CRADI, en association avec le Réseau international sur le Processus de production du handicap.

Cette formation, qui a été donnée par madame **Geneviève Racine**, visait surtout à outiller les familles de personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme pour faire valoir les besoins de leurs enfants ou proches. À partir, entre autres, de l'explication des termes associés au modèle et des tableaux des besoins, nous espérons que les personnes qui ont suivi un des ateliers peuvent, un peu plus, comprendre ce nouveau vocabulaire qui est maintenant utilisé par les intervenants et professionnels du réseau.

## Un nouveau directeur général à Proche aideance Québec

### Proche aideance Québec

Regroupement d'organismes engagés pour les personnes proches aidantes

**Patrice Geairon** est entré en poste comme directeur général à Proche aideance Québec en novembre dernier.

Sur la page Facebook de PAQ nous pouvons retrouver une brève présentation :

*« Infirmier de formation, il a œuvré tant dans le réseau public que privé, au Québec comme en France. »*



*Au cours de sa carrière, il a été amené à occuper le poste de cadre de santé et gestionnaire d'unité de soins hospitalière. Il a également œuvré comme directeur général d'un organisme à but non lucratif spécialisé en soins palliatifs à domicile. Patrice se décrit comme un gestionnaire enthousiaste, mobilisateur et humain. »*

Bienvenue Patrice!

# RETOUR SUR LES ACTIVITÉS RENCONTRES

## PARDI sur deux nouveaux comités

La **Société québécoise de la déficience intellectuelle** (la Société) a mis en place des groupes de travail composés de membres et de personnes ayant une déficience intellectuelle pour échanger sur des enjeux touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle et collaborer afin de trouver des solutions pour défendre leurs intérêts. Les groupes de travail visent également à impliquer davantage les membres dans les actions de la Société, de favoriser le partage de savoirs expérientiels et de faire ressortir des pratiques innovantes.



### Trois thématiques ont été sélectionnées :

**Comité 1 : Transition école-vie-active (TEVA), travail, insertion socioprofessionnelle, et emploi inclusif**

**Comité 2 : Santé et Services sociaux, habitation et vie active**

**Comité 3 : Mobilisation, défense des droits, et actions de la Société**

PARDI fait partie, avec d'autres, des comités 2 et 3. Les rencontres ont débuté en janvier. Les comités 1 et 2 pourront choisir de travailler sur 2 ou 3 orientations de la Société. Le comité 3 est un peu différent étant donné qu'il n'y a pas d'orientations y étant directement reliées. Ce groupe de travail réfléchira à des actions de mobilisation et évaluera la possibilité de les mettre en place.



Il est important de souligner que le rôle des groupes de travail n'est pas de changer les orientations de la Société, puisque celles-ci ont déjà été définies à la suite de consultations exhaustives auprès de l'ensemble des membres. Toutefois, dans le cadre de leurs travaux, les groupes de travail auront le loisir de présenter des avis à la Société s'ils le souhaitent.

Nous vous tiendrons informé.es des suites et du travail à l'interne des 2 groupes où nous sommes actifs. Un constat, d'ores et déjà: il y a très peu d'associations membres dans le groupe de travail mobilisation et défense collective des droits. C'est en partant un constat.

## Des nouvelles de la Table de concertation sur l'accessibilité universelle des transports collectifs de l'île de Montréal



**PARDI est sur cette Table de concertation. Voici quelques-unes des récentes actions de la Table.**

### **Situation et stratégies en fonction des Transports Adaptés**

Dans le cadre de la stratégie de la Table pour sensibiliser les partis politiques ainsi que la STM afin d'assurer des services de qualité et stables aux personnes à mobilité réduite, une [lettre](#) à la ministre des Transports a été envoyée début décembre 2022, puis il s'agira d'interpeller l'opposition si nous n'obtenons aucune réponse de la part de la ministre Guilbault.

**Si vous rencontrez des difficultés au niveau du transport régulier ou du transport adapté, n'hésitez pas à communiquer avec le RUTA au 514 255-0765.**

**N'hésitez pas non plus à communiquer avec PARDI afin que nous faisons remonter ces enjeux à la Table de concertation.**

### **Demande de rencontre avec le service à la clientèle à la STM**

La table a envoyé une [lettre](#) à Mme Catherine Morency, la présidente du comité service à la clientèle et Accessibilité universelle de la STM afin de lui demander une rencontre où des membres et usagers seront invités à venir s'exprimer à propos de leur réalité en regard du transport adapté.

Ce comité fait partie du conseil administratif de la STM. Il sera très bénéfique de les inviter à écouter leurs plaintes et leurs témoignages.

Il a été proposé également d'écrire à madame Morency pour la tenue d'une soirée de consultation publique avec les usagers du TA.



## Un vrai chez-soi pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme Pas un caprice... un droit!

PAR : Annie Bernier, Dolorès Brice et Isabelle Perrin

### Introduction

Une personne vivant avec une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA) a droit à un milieu de vie de qualité où on lui offre des services et des soins adéquats. Elle a aussi droit à un milieu de vie respectant son identité, sa dignité et son intimité, un chez soi qui assure sa sécurité, son confort et qui lui offre des activités stimulantes et valorisantes. La ressource d'hébergement donnera un sens à son projet de vie et lui permettra d'exercer sa capacité d'autodétermination; en bref, un endroit où primera la qualité de vie à laquelle tous devraient avoir accès.

La réalité est pourtant toute autre que celle inscrite dans les politiques québécoises. Le respect des droits des personnes DI/TSA hébergées sont parmi les grandes préoccupations des comités des usagers. Obtenir une place en hébergement représente souvent une dizaine d'années d'attente.

Le jumelage/pairage des personnes, l'intégration de la personne au sein d'un nouveau milieu, la qualité de vie de la personne hébergée, la collaboration avec les proches, les transferts des personnes dans un nouveau milieu, le vieillissement des personnes hébergées, sont des enjeux connus en hébergement et bien documentés par la recherche. Contrairement aux personnes âgées qui sont hébergées quelques mois en CHSLD lors de leur fin de vie, les personnes ayant une DI-TSA séjournent toute leur vie d'adulte dans

leur milieu de vie. La réalité pandémique des deux der-nières années a mis en lumière les enjeux connus de tous. Durant la crise, plusieurs familles ont témoigné des difficultés vécues par leur proche confiné dans un milieu qui était souvent plus fermé que jamais. Des familles ont alerté les médias sur les aberrations des directives sanitaires variables d'une ressource à l'autre. Ces familles réclament depuis des lustres de meilleurs services d'hébergement.

Fin septembre 2022, Le Devoir publiait une enquête d'envergure sur l'hébergement des personnes ayant une DI-TSA. L'éditorialiste Louise-Maude Rioux Soucy résume ainsi les textes de la journaliste: « *L'enquête de notre reporter Stéphanie Vallet, par son sérieux et son ampleur — une quarantaine de familles, de propriétaires de ressources, d'employés du*

## LES ENJEUX HÉBERGEMENT

*réseau de la santé et d'experts témoignent de leur quotidien dérégulé —, appelle à l'action la plus urgente. Ce milieu a l'habitude de travailler avec des bouts de ficelle, mais la pandémie, la crise du logement, l'inflation et un*

*milieu de la santé pressuré ont exacerbé ses fragilités dans la plus grande indifférence». Il y a péril en la demeure et des changements urgents doivent être mis en place rapidement.*

### Portrait des milieux de vie, autre que le milieu familial, lorsqu'il s'agit de personnes adultes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme

Lorsqu'on parle de l'accès à des services résidentiels pour les adultes ayant une DI ou un TSA de qui et de quoi parle-t-on? Bien qu'on ait tendance à regrouper ces citoyens par diagnostic, on s'entend que leurs besoins de soutien et d'accompagnement soient très hétérogènes. De plus, leur autonomie se définit par une quête, le maintien ou par une perte qui exige des soutiens différents. Par exemple, on comprend que, dans le cas des personnes qui présentent des incapacités plus sévères (déficience intellectuelle moyenne et sévère, trouble spectre de l'autisme et troubles associés) ou une perte d'autonomie due au vieillissement, il s'agit de pallier à ces incapacités par un environnement plus soutenant, tandis que pour les plus jeunes dont les capacités s'avèrent prometteuses, l'accès à un appartement ou un logement s'avère une avenue possible avec un soutien plus léger à domicile.

C'est dans ce contexte que **les services résidentiels pour la clientèle adultes ayant une DI ou un TSA s'avèrent diversifiés** (voir plus bas), mais trop peu nombreux pour pallier à la demande considérant que la famille – ce qu'on appelle le « milieu naturel » – n'est pas éternelle.

Dans ces conditions prévisibles d'émancipation des plus jeunes et du vieillissement de la population (tant pour les aidés que les aidants), il est étonnant que la planification des services résidentiels reste une question épineuse....

Comme si on espérait que les familles s'activent pour créer des projets ou mieux, qu'elles restent en vie le plus longtemps possible afin que la ressource intermédiaire (RI) ou le CHSLD reste le dernier recours pour leur progéniture.



Lire [l'intégralité de l'article](#) paru dans le bulletin SOS DI SERVICES PUBLICS (Vol. 3, No.4).



## LE DOSSIER

Cela faisait longtemps que nous ne vous avons pas parlé de la nouvelle gamme de services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et un trouble du spectre de l'autisme. Ce texte du Regroupement d'organismes en DI-TSA de la Mauricie vous permettra de vous mettre à jour sur le contenu de cette nouvelle organisation des services, des constats, des enjeux et de l'état des lieux de son implantation au 13 juin 2022. Depuis, pas grand chose n'a bougé....

### Un an plus tard, où en est l'implantation de la Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme?



Publié le [13 juin 2022](#) par le Regroupement d'organismes en DI-TSA de la Mauricie (billet d'information)

Disponible depuis le 3 juin 2021, la Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme : Pour une intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience se présente comme une réponse à plusieurs rapports[1] alarmants émis par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que par le protecteur du citoyen. Ces rapports ont clairement exposé

les écarts importants qui persistent entre l'offre de services dispensée au sein du réseau de la santé et des services sociaux et la demande relative à la prestation de service visant à répondre aux besoins des personnes ayant une déficience physique (DP), une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA)[2]. Cette gamme de services se présente comme une continuité au [Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique,](#)

[déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme](#)[3] mis en place à l'été 2017 et qui visait à orienter et soutenir les programmes-services en DP, DI et TSA. Comme cela est mentionné d'emblée dans la présentation de la gamme, les programmes-services en DP, DI, TSA sont « maintenant appelés » à se conformer aux orientations du Cadre de référence ainsi qu'aux objectifs de la [Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des ser-](#)

# LE DOSSIER

vices sociaux notamment par l'abolition des agences régionales [4] qui préconise l'intégration des soins et des services.

Cette nouvelle gamme de service est présentée comme un véritable « changement de paradigme »[5] dont l'élaboration repose sur des travaux « structurants » ainsi que sur des « démarches de coconstruction », et ce, dans le but de répondre aux besoins des usagers ce qui inclut les personnes ayant une déficience ou un TSA, leur famille ou leurs proches. Chose certaine, près d'un an après la parution de cette gamme, sa mise en pratique se fait toujours attendre, rendant caduque la symbolique de la libellule en origami utilisée en couverture du document. En effet, il est mentionné que ce symbole fut choisi afin de démontrer le processus de transformation, de renouveau ainsi que la capacité d'adaptation et d'aborder les choses sous une nouvelle perspective du RSSS. Pour reprendre l'image de l'origami, le RSSS en est encore au stade de la feuille de papier, sans doute un for-

mulaire administratif, sans plus ni transformation d'aucune sorte.

Afin de mieux évaluer ce qui devrait être et qui un an plus tard n'est toujours pas, nous proposons dans un premier temps d'effectuer une brève synthèse du document produit par le MSSS intitulé la Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme : Pour une intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience. Nous poursuivrons avec une brève analyse de cette gamme de services visant à exposer les principaux changements à venir en regard des procédures et de l'offre de services. En procédant à cette analyse, nous tenterons parallèlement d'exposer les lacunes principales en regard de la situation actuelle afférente à l'orchestration de l'offre de services. Ce faisant, nous proposerons quelques pistes de réflexion quant aux implications de l'implantation de la gamme de services ainsi qu'en rapport à l'aspect

vraisemblable de certaines dimensions exposées au sein du document.

## Synthèse

### Les orientations et principes directeurs

Les principes énumérés ci-dessous sont décrits et définis indépendamment et sont présentés comme les principes directeurs fondamentaux structurant la gamme de services. Dans un premier temps, les principes organisationnels visent l'arrimage des soins et des services entre les programmes ainsi qu'avec les différents partenaires publics, privés et communautaires. Cet arrimage est essentiel afin d'opérationnaliser une continuité au sein des services permettant un cheminement clinique à la fois efficace et efficient, le tout inscrit dans la logique d'offrir le bon service, au bon moment et par l'expertise appropriée. La personne pourra ainsi en théorie bénéficier d'un parcours de soins et de services optimal dont la coordination est assurée par l'intervenant-pivot dont le rôle au sein de la gamme

## LE DOSSIER

sera essentiel afin d'orchestrer l'intégration et le continuum de service.

Également, conformément au Cadre de référence, une volonté de hiérarchisation des services spécifiques, spécialisés et surspécialisés s'inscrit dans les principes directeurs de la gamme, ce qui obligera une collaboration interprofessionnelle essentielle afin d'assurer une fluidité ainsi qu'une perméabilité entre les niveaux de services. Cette continuité et fluidité reposera donc en très grande partie sur l'intervenant-pivot qui devra « assurer une continuité informationnelle et relationnelle avec la personne », et ce, en plus de veiller « à ce que l'utilisateur, sa famille et ses proches soient activement inclus dans la dynamique de soins et de services »[6]. Finalement, en ce qui a trait aux principes organisationnels, afin d'assurer la continuité des services dans un contexte optimal, ces services devront être offerts « le plus près possible du milieu de vie de la personne » ce qui implique « d'offrir sur le territoire une large gamme de services généraux et de

services spécifiques » [7]. La gamme prévoit également d'assurer un « accès rapide aux services spécialisés et surspécialisés requis dans le territoire et à l'extérieur de celui-ci » ce qui implique une organisation adéquate permettant de répondre à la demande de service en tout temps et d'assurer « une disponibilité adéquate en volume et en diversité des ressources humaines » [8].

### Principes organisationnels :

- L'intégration des soins et des services
- La hiérarchisation des services
- La continuité des services
- Les services de proximité

Par ailleurs, la nouvelle gamme de service prévoit également quelques principes cliniques directeurs qui s'inscrivent en complémentarité avec les principes organisationnels. Ces principes devront vraisemblablement être pilotés par l'intervenant pivot qui devra s'assurer que le continuum de service s'inscrit dans une ligne directrice édictée par les principes cliniques. Tout d'abord, il est mentionné que le par-

cours clinique de la personne devra être établi en réponse aux besoins de la personne et relativement à son **projet de vie**. En ce sens, le document mentionne que « l'ensemble des services offerts doit être précédé d'une évaluation globale des besoins et d'une planification de services qui est coconstruite avec la personne, sa famille et ses proches au moyen d'un plan d'intervention »[9]. Cela expose clairement l'importance d'assurer l'implication active d'un intervenant pivot dans le dossier de chaque individu prestataire de service en DI / TSA afin que ce dernier puisse assurer une saine **transition** entre les étapes du parcours de soin et de services. La notion de **suivi** est présentée comme cruciale et centrale afin d'assurer qu'en période de changement et de transition, la personne puisse bénéficier d'un accompagnement adéquat en regard de ses besoins qui peuvent alors être plus importants. En plus de répondre aux besoins selon le projet de vie de la personne et de tenter de faciliter les périodes de transition en prévoyant ces dernières, la gamme présente égale-

## LE DOSSIER

ment comme principe clinique fondamental l'importance de la précocité des services. Dans la mesure où, « une intervention qui est faite précocement agit favorablement sur le développement des capacités de la personne » la gamme expose l'importance fondamentale d'apporter une réponse anticipée, mais surtout adaptée au besoin de l'utilisateur, et ce, « particulièrement auprès des enfants, dont ceux en attente d'un diagnostic et ceux admissibles aux programmes-services en DP et en DI-TSA » [10]. Finalement, le dernier principe clinique concerne l'importance de **l'approche de partenariat** qui vise à assurer que l'utilisateur pourra bénéficier du « bon service, offert par le bon intervenant et au bon moment », et ce, du fait d'une relation (non fictive) de « coconstruction entre l'utilisateur, sa famille, ses proches et les intervenants qui mise sur la reconnaissance et la complémentarité des savoirs respectifs de chacun (savoir expérientiel et savoir clinique) » [11]. Par ailleurs, notons que la gamme mentionne qu'afin d'assurer une qualité optimale des ser-

vices « l'utilisateur, sa famille et ses proches doivent pouvoir compter sur des intervenants compétents dans leurs champs d'expertise respectifs » [12]. Pour ce faire, « les intervenants des programmes-services en DP et en DI-TSA doivent posséder, entre autres, des connaissances sur les déficiences, le TSA et les incapacités qui en découlent, sur les approches cliniques qui soutiennent les interventions ainsi que sur les comportements efficaces en intervention » [13].

### Principes cliniques :

- La réponse aux besoins selon le projet de vie de la personne
- La précocité des services
- Les périodes de transition
- L'approche de partenariat

Afin de dresser un portrait réaliste des besoins des utilisateurs, conceptualiser la situation de handicap et conséquemment influencer la construction de la gamme de services, le MSSS s'est basé sur le [Modèle conceptuel de développement humain – Processus de production du handicap \(MDH – PPH 2\)](#).

Comme la gamme le mentionne : « Le MDH-PPH 2 fournit une référence commune pour mieux comprendre l'interaction dynamique entre les facteurs personnels et les facteurs environnementaux ainsi que leurs effets sur la réalisation des habitudes de vie et, ultimement, sur la participation sociale de la personne. Ce modèle considère la situation de handicap dans sa globalité et permet de déterminer les services à offrir en réponse aux besoins de la personne » [14]. Concrètement, ce modèle propose que le handicap soit le produit d'un environnement incapacitant et, par conséquent, ne vient pas des limitations d'une personne. En suivant la logique du MDH – PPH 2, une situation de handicap est générée par une mauvaise adaptation de l'environnement; or cette logique permet d'orienter les services à adopter afin de répondre adéquatement au besoin d'une personne. Également dans la logique du MDH – PPH 2, la nouvelle gamme de service propose un changement terminologique important, soit l'utilisation des termes « services de

## LE DOSSIER

soutien et d'accompagnement » ainsi que « service de développement et de reprise des habitudes de vie » afin de remplacer à l'ancienne terminologie d'adaptation et de réadaptation[15].

### Une présentation des services offerts par les partenaires des programmes-services en DP et en DI TSA

Le document de présentation de la nouvelle gamme de service se divise en trois chapitres, soit un premier exposant une description des services offerts par les partenaires des programmes-services en DP et en DI-TSA, un deuxième présentant la gamme de services des programmes-services en Déficience physique, en déficience intellectuelle et en Trouble du spectre de l'autisme et finalement un troisième décrivant le principe de hiérarchisation des services. Ainsi, avant de présenter les modalités de la gamme, le MSSS a cru bon de souligner l'importance des partenaires privés, publics et communautaires ainsi que des autres pro-

grammes-services du RSSS. En ce sens, le MSSS rappelle que selon l'article 2 de la [Loi sur les services de santé et les services sociaux](#) répondre à l'ensemble des besoins des personnes (usagers) est une « responsabilité collective en vertu du principe de responsabilité populationnelle » [16]. C'est dans cette logique que les ententes de services avec différents partenaires prennent leur sens. Comme le souligne le MSSS au sein du document : « Ces ententes de services préciseront les services qui seront offerts, les usagers concernés ainsi que les mécanismes de liaisons prévus afin de proposer le cheminement le plus simple, le plus fluide et le plus accessible possible à la personne, à sa famille et à ses proches, d'une étape du continuum de services à une autre, ainsi que d'une organisation à une autre » [17]. Notons ici qu'il s'agit de la première mention au sein du document de la notion de « continuum de service ». [En ce sens, nous pouvons nous questionner à savoir si cette notion de continuum prend son sens seulement en dehors des services publics](#)

### offerts sous forme d'épisode?

Dans ce premier chapitre, le MSSS souligne l'importance de reconnaître la multiplicité des compétences de différents partenaires, comme les organismes communautaires, les services de garde, le réseau de l'éducation, le réseau de l'habitation, les municipalités, le milieu du travail, le milieu du transport, le milieu de la justice et de la sécurité publique, ainsi que d'autres programmes-services du réseau de la santé et des services sociaux. Toutefois, la coordination de l'ensemble des services, dispensés au sein de ce réseau d'acteurs complémentaires, revient au CISSS ou au CIUSSS dont la mission est d'assurer la cohésion, le développement ainsi que le bon fonctionnement de l'ensemble de l'offre de services. De plus, l'intégration de ces différents partenaires doit être favorisée par l'instauration de Réseau territorial de services (RTS) afin d'assurer d'une part la participation active de ces différents partenaires et d'autre part à tenter de compléter la

## LE DOSSIER

gamme de services. Bref, cette cohésion entre les différents acteurs a pour objectif d'améliorer la participation sociale des personnes prestataires de services en DP, DI, TSA.

La description de la gamme de services des programmes -services en déficience physique, en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme

Dans le second chapitre du document, nous entrons dans le vif du sujet avec la présentation de la gamme de services. Cette gamme se divise en trois principaux volets, soit les services de soutien et d'accompagnement, les services de développement et de reprise des habitudes de vie et finalement les services de soutien aux partenaires et à la collectivité.

Par services de soutien et d'accompagnement à la réalisation des habitudes de vie, le MSSS réfère aux services de proximité le plus souvent offerts dans les milieux de vie de la personne, c'est-à-dire son domicile ou sa rési-

dence, son école ou encore son travail. Ces services visent principalement à offrir une certaine stabilité à la personne, et ce, afin de faciliter la réalisation de ses activités quotidiennes et de ses habitudes de vie. Cette offre de service doit être adaptée aux besoins de la personne. En ce sens, la durée et l'intensité des interventions sont modulées et doivent être dispensées « tant que le besoin de l'utilisateur est présent ». Les services énoncés dans cette catégorie sont les services d'aide à domicile, les services résidentiels, le soutien aux activités valorisantes et significatives ce qui inclut les activités de jour et les activités contributives ainsi que les services de soutien à la famille et aux proches. S'inscrivant dans une logique de complémentarité aux services de soutien et d'accompagnement, d'autres services catégorisés sous l'appellation générale de services de développement ou de reprise des habitudes de vie visent « l'acquisition ou la récupération d'habileté, le développement de capacité ainsi que la réduction d'incapacités et

d'obstacles, en vue d'éliminer ou de réduire les situations de handicap », et ce, afin d'accroître la participation active de la personne en regard de ses activités et habitudes de vie[18].

Le MSSS inscrit dans cette catégorie les services suivants, soit les services de développement de l'enfant, les services de développement de l'autonomie personnelle, les services de développement des responsabilités et de l'autonomie sociorésidentielle, les services de développement de la communication et de la vie sociale, affective et sexuelle, les services d'intégration dans les loisirs et d'intégration communautaire et finalement les services d'intégration scolaire et socioprofessionnelle. Le MSSS souligne également que différents types d'intervention doivent être accessibles aux usagers afin de bien saisir la situation de la personne et répondre adéquatement à ses besoins.

Finalement, la troisième et dernière catégorie de services représente les services de soutien aux partenaires et

## LE DOSSIER

à la collectivité dont l'objectif est d'appuyer les différents partenaires de la société civile relativement à « l'exercice de leur mandat spécifique » [19] et ne s'adresse pas directement aux usagers du MSSS. Ces services incluent entre autres du soutien-conseil, des activités de sensibilisation ainsi que de formation, l'organisation de consultations visant le partage des connaissances afférentes à la déficience intellectuelle et au trouble du spectre de l'autisme et finalement des activités de promotion visant à accroître l'accessibilité des lieux publics. Le service de soutien aux partenaires et à la collectivité se présente également comme le principal canal de communication entre le RSSS et les organismes communautaires ainsi que les autres acteurs concernés afin d'optimiser l'orchestration d'une continuité de service.

### Comment se structure la hiérarchisation des services ?

Le troisième et dernier chapitre du document émit par le MSSS relativement à la

présentation de la gamme de service en DP et en DI-TSA consiste à présenter les structures régissant la hiérarchisation des services. Ainsi le MSSS soutient que dans le but « d'offrir à la personne le bon service, au bon moment, au bon endroit et avec l'expertise appropriée, l'organisation des services requiert une hiérarchisation qui soutient la complémentarité des services spécifiques et spécialisés des programmes en DP et en DI-TSA » [20].

Puisque l'articulation de cette hiérarchisation a pour finalité l'intégration des services, les différents niveaux devront être perméables afin d'offrir une réponse adéquate aux besoins de la personne. Le MSSS soutient que la spécialisation des services doit se préserver et même se consolider, toutefois cette spécialisation se veut toute relative selon la catégorie de service. Effet, si les services de soutien et d'accompagnement sont de facto des services spécifiques, les services de développement et de reprise des habitudes de vie peuvent se positionner comme services spécifiques ou comme services spéciali-

sés dépendamment de plusieurs facteurs. Comme l'expose le MSSS : « Soulignons que la nature du service, l'intensité des intervenants, le diagnostic de la personne ou encore le besoin exprimé par celle-ci ne sont pas des critères qui permettent de distinguer si le service est spécifique ou spécialisé. En revanche, ce sont des facteurs discriminants de complexité clinique et organisationnelle qui permettent d'opérationnaliser la hiérarchisation » [21]. Bref, afin de déterminer si l'intervention dans une situation donnée doit être catégorisée comme spécifique ou spécialisé, elle doit être décomposé via une grille d'analyse. Dans ces conditions, le plan d'intervention, qui doit faire état du projet de vie évolutif de la personne, est un élément crucial.

### Analyse de la gamme et recommandations

En regard de ce qui vient d'être présenté, nous sommes en droit de questionner à savoir où en est le processus d'implantation de la Gamme de services pour

## LE DOSSIER

les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et quel furent les changements concrets apportés à l'offre de services et son orchestration depuis la parution de ce document il y a un an.

### L'élaboration d'un continuum de service; mythe ou réalité ?

Tout d'abord, revenons sur la notion de continuum exposé dans le premier chapitre traitant des services offerts par les partenaires des programmes-services en DP et en DI-TSA. Cette notion de continuum semble aléatoire puisque comme il est mentionné ultérieurement dans le document, la durée des interventions ainsi que leur intensité varient selon la situation et les besoins de chaque individu. Ainsi, il est important de souligner que le continuum de service n'est en aucun cas assuré aux usagers qui devront continuer de composer avec des épisodes de services divers et complémentaires qui devront être, du moins en

théorie, articulés les uns aux autres suivant un plan d'intervention construit par un intervenant pivot. C'est d'ailleurs pourquoi il est davantage question d'intégration des services que de continuum de services au sein du document. Comme le mentionne le document : « La fluidité et la constance du continuum de services requièrent une gamme de services diversifiée qui impliquent de reconnaître la multiplicité des compétences des partenaires communautaires », ce qui laisse entendre que le continuum évoqué par le MSSS repose essentiellement sur les services offerts non pas sous forme d'épisode, mais de manière continue par les acteurs communautaires.

### Pallier à une situation de handicap; peu de relativisme au sein du Modèle conceptuel de développement humain – Processus de production du handicap (MDH – PPH2)

Fondamentalement, le MDH – PPH2 propose une vision nuancée et pertinente du handicap en exposant que ce

dernier ne vient pas d'un individu, mais plutôt de l'environnement qui l'entoure. Toutefois, nous soutenons l'idée selon laquelle le simple fait d'adapter l'environnement au besoin de la personne ne suffit pas dans tous les cas à pallier le handicap. Si cela est souvent vrai pour une personne présentant une déficience physique, il en est autrement pour une personne présentant une DI. Si adapter l'environnement d'une personne présentant une DI est essentiel afin d'appuyer l'individu dans le développement de compétences, cela ne permet malheureusement pas de pallier le handicap de la personne puisque cette situation implique une dimension environnementale, mais également sociale. En ce sens, nous supportons l'idée que le MDH – PPH2 devrait apporter certaines nuances afin d'être plus inclusif et représentatif des diverses formes que peuvent prendre les situations de handicap.

# LE DOSSIER

## La crise de l'habitation – des mécanismes essentiels inexistants

Le jeudi 02 juin 2022 s'est tenue une journée de consultation intitulée *Rendez-vous sur l'habitation et le logement social en Mauricie* durant laquelle a été abordée la question de la crise du logement qui sévit depuis quelques années. Les constats présentés lors de cette journée sont sans appel. Force est d'admettre que si comme le mentionne le MSSS : « le RSSS travaille en étroite collaboration avec le réseau de l'habitation (offices municipaux d'habitation, Société d'habitation du Québec, etc.) pour développer des milieux résidentiels diversifiés correspondant aux besoins variés »[22], cela est loin d'être suffisant compte tenu de la situation actuelle qui nécessite des actions concrètes et immédiates. Comme le souligne également le document, l'offre de services en matière d'habitation et de logement doit impérativement être révisée puisqu'elle est complètement inadéquate surtout en regard de la situation ac-

tuelle. Afin de répondre adéquatement à une demande sans cesse croissante de logement adapté et dédié aux personnes autistes ou présentant une DI, il serait tout à fait pertinent de débiter dès maintenant les réflexions visant la révision de l'offre de services en matière d'habitation et de logement et travailler parallèlement à la mise en place de mécanismes d'urgence visant à répondre à un besoin immédiat de logement adéquat et répondant aux besoins de chaque individu concerné par la gamme de services.

## Des canaux de communication bien défaillants relativement au transport public adapté

Le MSSS souligne que bien que cela relève du ministère des Transports, une collaboration est essentielle entre les municipalités, le RSSS et les partenaires communautaires afin de rendre le transport public accessible à tous. Or, en ce qui a trait à plusieurs municipalités de la Mauricie, le transport adapté est plus inadéquat que jamais, et ce, notamment en raison

d'une défaillance au sein des canaux de communication entre les acteurs impliqués. Si le MSSS ainsi que le ministère des Transports reconnaissent tous deux que l'accès au transport et à la mobilité est un facteur important en regard de la réalisation des habitudes de vie d'une personne et qu'un peu partout dans la province des voix s'élèvent en dénonçant les dysfonctionnements et l'inaccessibilité aux services de transport adapté, nous croyons qu'il est du devoir du secteur public de réviser les structures sous-jacentes au système de transport adapté, puisque les structures actuelles briment plusieurs citoyens de ce droit essentiel.

## Conclusion

Pour conclure, un an après la parution de la Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme nous constatons d'une part que le document reste extrêmement vague quant aux impacts réels que l'implanta-

# LE DOSSIER

tion d'une telle gamme de service aura dans la vie des personnes autistes ou présentant une DI. Notamment, si le rôle de l'intervenant est souligné à de nombreuses reprises dans le document, il ne demeure qu'à l'heure actuelle, la constance et l'intégration des services, qui devraient être assurés par cet acteur, est rarement présent au sein de l'offre de service.

## RÉFÉRENCES

- [1] Ministère de la Santé et des Services sociaux, Bilan des orientations ministérielles en déficience intellectuelle et actions structurantes pour le programme-services en déficience intellectuelle et en trouble du spectre de l'autisme, 2016, [En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001766/> ; Ministère de la Santé et des Services sociaux, Évaluation de l'intégration des services pour les personnes ayant une déficience physique, intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme (DP, DI-TSA), 2017, [En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001954/> ; Le protecteur du citoyen, Rapport du Protecteur du citoyen sur l'accès, la continuité et la complémentarité des services pour les jeunes (0-18 ans) présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme, 2015, [En ligne] [https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/communiqués/2015-03-24\\_autisme-deficience-intellectuelle.pdf](https://protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/communiqués/2015-03-24_autisme-deficience-intellectuelle.pdf)
- [2] Bien que l'usage du terme personne autiste serait plus approprié, nous utiliserons dans ce texte le vocabulaire privilégié au sein du RSSS et des ministères, c'est-à-dire personne présentant un trouble du spectre de l'autisme.
- [3] MSSS, [Cadre de référence pour l'organisation des services en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-824-04W_accessible.pdf), 2017, [En ligne] [https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-824-04W\\_accessible.pdf](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-824-04W_accessible.pdf)
- [4] RLRQ, chapitre O- 7.2, [En ligne] <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/pdf/lc/O-7.2.pdf>
- [5] Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme : Pour une intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience, [En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-824-02W.pdf>, p. 1.
- [6] Ministère de la Santé et des Services sociaux, Gamme de services pour les personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme : Pour une intégration des soins et des services pour les personnes ayant une déficience, [En ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-824-02W.pdf>, p. 2.
- [7] Ibid. p. 3.
- [8] Ibid. p. 3.
- [9] Ibid. p. 3.
- [10] Ibid. p. 3.
- [11] Ibid. p. 4.
- [12] Ibid. p. 4.
- [13] Ibid. p. 4.
- [14] Ibid. p. 4.
- [15] Ibid. p. 18.
- [16] Ibid. p. 6.
- [17] Ibid. p. 6.
- [18] Ibid. p. 18.
- [19] Ibid. p. 22.
- [20] Ibid. p. 24.
- [21] Ibid. p. 22.
- [22] Ibid. p. 8.

## MIEUX COMPRENDRE VOS DROITS

### L'actualité des RI-RTF, selon le MSSS : un bulletin

Saviez-vous que le ministère de la Santé et des Services sociaux publiait un bulletin d'information sur les RI-RTF ? Voici le lien où vous pourrez retrouver les 9 numéros, le premier datant de 2015 et le dernier de décembre 2022 :

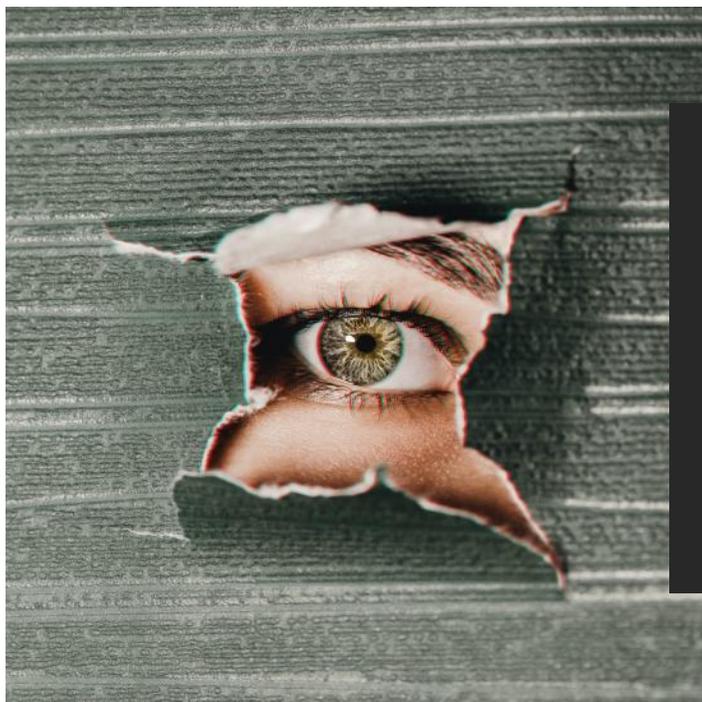
<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000320/>

Comme vous pourrez le découvrir, le MSSS le voit comme une publication « pour tout savoir sur l'actualité concernant les RI-RTF ». Au regard du contenu, parfois, et du peu de numéros sur une période de 7 ans, alors que nous le savons toutes et tous, et les familles et personnes concernées plus encore, il y a tant à dire sur les milieux de vie substitués et tant d'informations reliées, on peut se poser quelques questions. Sans doute n'avons-nous pas, à PARDI, la même définition de l'actualité que ce ministère.

Ceci dit, nous vous invitons à aller y jeter un coup d'oeil.



# LE REGARD DE PARDI



## Debout, ensemble !

Depuis quelques années, et plus fréquemment depuis quelque temps, constatant d'énormes problèmes dans notre système de santé et services sociaux, plusieurs voix, mais pas assez nombreuses et fortes, réclament la mise en place par le gouvernement d'une réflexion collective sur les services reliés. Plus spécifiquement, à l'intérieur de ce système, les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme partent en miettes. Les problèmes abondent et ils sont graves : le manque de personnel et le roulement du personnel; la surcharge de dossiers du per-

sonnel du réseau qui provoque le départ de plusieurs et la difficulté reliée de pouvoir offrir un soutien intensif aux personnes accompagnées ; la démocratie défailante, qui va de pair avec un brouillage des responsabilités ; le manque de formation des intervenants en DI-TSA; l'inacceptable omerta imposée ; les épisodes de services, les coupures de service dans les centres d'activités de jour et le socioprofessionnel ; l'insuffisance de moyens pour soutenir les usagers ; le piètre état de l'hébergement en milieu de vie substitut ; l'évaluation des besoins questionnante, le manque de soutien aux familles, les dé-

lais d'attente pour avoir accès aux services, etc. Ce portrait est loin d'être exhaustif !

Or, on ne peut pas résoudre ces problèmes à la pièce, car ils sont interreliés. Tous demandent des diagnostics précis et des orientations réfléchies et consensuelles : avoir des services sociaux de qualité, publics, accessibles et gratuits est une responsabilité collective. Aussi, les changements nécessaires doivent être l'objet d'une adhésion large, particulièrement chez celles et ceux qui sont concernés au premier chef : les personnes et leurs familles ou proches.

# LE REGARD DE PARDI

Dès lors, l'idée de réclamer du gouvernement soit une commission, soit de seconds États généraux en santé et services sociaux émerge spontanément.

## Mais....

Peut-on s'attendre du gouvernement qu'il le fasse, qu'il en ait la volonté politique, et également souhaite-t-on se faire organiser par le gouvernement quant à la manière de mener cette réflexion? Une chose est certaine, il faut que ça change, et pas dans dix ans car il sera trop tard.

Le gouvernement actuel, comme ceux qui l'ont précédé, est en bonne partie responsable des problèmes

évoqués. Il n'a jamais remis en cause la marchandisation des services de santé et sociaux, ni la promotion des nouvelles méthodes de gestion axées sur les résultats (GAR), ni les politiques du nouveau management public (NMP). On ne peut attendre que le gouvernement actuel réponde aux demandes d'un large débat public sur le système de santé et des services sociaux et encore moins en DI-TSA, ni qu'il appliquerait des recommandations qui seraient incompatibles avec son idéologie et ses politiques.

## Alors, que faire ?

Seule une large coalition citoyenne, composée des personnes concernées, qui

sont souvent des sans voix, de leurs familles et proches, d'organismes qui les soutiennent et les accompagnent dans la défense de leurs droits individuels et collectifs, des syndicats, etc. peut susciter cette nécessaire réflexion nationale sur ces réalités. Dans les prochains mois, il nous faudra absolument nous organiser afin de devenir une force collective, nous mobiliser, nous solidariser et revendiquer que non, ce n'est plus possible, ce n'est plus admissible et qu'on demande mieux et plus. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons y arriver.

**Delphine Ragon**  
**Coordinatrice**

## Cet article vous a fait réagir?

Vous souhaitez vous exprimer dans l'Info-Parents pour réagir sur un point d'actualité ou sur une question en lien avec les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou leurs proches.

Écrivez-nous à: [pardi@pardi.quebec](mailto:pardi@pardi.quebec)

# SONDAGE

## Résultat du sondage aux membres pour l'année 2022



Dernièrement, nous vous avons fait parvenir un sondage anonyme vous invitant à partager votre opinion sur nos publications et services.



90 % des répondants ont dit qu'ils lisaient le bulletin Info-Parents. La majorité ont dit avoir trouvé le bulletin informatif et d'excellente qualité. Toutefois, malgré la pertinence des informations, certains précisent que le contenu pourrait être moins chargé.

Les témoignages des parents et proches semblent être une des rubriques les plus appréciées de nos lecteurs.

**Vous souhaitez vous exprimer? Faire entendre votre voix?  
N'hésitez pas à nous envoyer votre témoignage!**

### ACTIVITÉS

### CONFÉRENCES

### ATELIERS

Quelques sujets de conférences sont des incontournables, mais certains membres nous proposent d'aborder des sujets tels que d'autres formules d'hébergement alternative disponibles et le socioprofessionnel.

Merci à tous ceux et celles qui ont émis des commentaires au sondage. Nous avons reçu de très bonnes suggestions sur la façon d'améliorer le bulletin.

Le bulletin Info-Parents compte plusieurs lecteurs et nous voulons nous assurer de produire le genre de contenu qui plaît au plus grand nombre. Vos commentaires et suggestions sont toujours les bienvenus et appréciés.

# LA PAROLE DES ORGANISMES

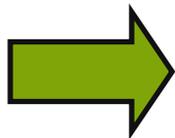
## La fin de Mouvement PHAS, mais pas la fin du mouvement!

Comme nous vous en avons déjà informé, le Mouvement PHAS a fermé ses portes il y a quelques mois.



Voici l'[annonce](#) « officielle » ainsi qu'une courte vidéo que nous vous invitons à regarder et une série de liens intéressants à consulter.

Une courte vidéo contenant une partie des entrevues réalisées dans le cadre des 15 ans de PHAS est disponible en ligne. Vous pouvez la visionner ici.



	<b>À VOS AGENDAS</b>	
Une soirée pour se rassembler et souligner nos 17 années de réussites communes sera organisée le <b>23 février prochain</b> . Bloquez cette date à vos agendas!		
Surveillez vos courriels pour plus d'informations.		

## Ateliers préparatoire à l'autonomie



L'organisme Rêvanous entamera prochainement le recrutement pour les ateliers préparatoires à l'autonomie résidentielle.

Vous trouverez ci-dessous la lettre d'invitation pour les ateliers destinée aux adultes ayant un diagnostic de déficience intellectuelle désirant développer son autonomie.

Notez que l'organisme sollicite fortement l'implication des parents durant les ateliers. Ce faisant, cette lettre les concernent aussi.

[Lettre d'invitation](#)  
[Formulaire d'inscription pour les ateliers](#)

### Pour information :

Mme Stéphanie Legault  
Téléphone : 514-528-8833 poste 6  
Courriel : educ@revanous.org

## LA PAROLE DES ORGANISMES

Être le parent ou le proche d'une personne ayant une déficience intellectuelle amène un lot de questionnements et d'inquiétudes.

Comme toutes les personnes proches aidantes, vous pourriez avoir besoin de soutien et de services particuliers à un moment ou un autre de votre parcours.

L'Appui pour les proches aidants agit pour améliorer la qualité de vie des personnes proches aidantes. Chaque année, l'Appui finance des organismes qui leur viennent en aide et sensibilise la population québécoise à l'importance, aux rôles et aux besoins des proches aidants.

## Du soutien pour les personnes proches aidantes

**PAR:** Karine Cloutier, chargée de projets aux communications à l'APPUI.



## VOUS SOUTENEZ UN PROCHE

Nous sommes là pour vous

Contactez-nous!



## Info-aidant est là

L'Appui, c'est aussi Info-aidant, un service personnalisé d'écoute, d'information et de références vers des ressources de proximité.

Ouvert tous les jours de 8 h à 20 h, Info-aidant est accessible par téléphone au 1 855 852-7784, par courriel à [info-aidant@lappui.org](mailto:info-aidant@lappui.org), ou par clavardage sur [appui.org](http://appui.org).

Si vous avez besoin d'écoute, de déposer un trop-plein, d'information ou de références, les conseillères et les conseillers Info-aidant sont là pour vous.

N'hésitez pas à les contacter.

# LA PAROLE DES ORGANISMES

## Il y a toujours une limite !

Voici la très intéressante infolettre de *La ligue des droits et libertés* pour vous changer un peu des seuls enjeux en DI-TSA. Et nous avons beaucoup aimé leur préambule, que voici :

La Ligue des droits et libertés souhaite à toutes et tous une bonne année 2023, celle de notre 60ème anniversaire, celle où de nombreuses luttes essentielles se poursuivent et s'alimentent dans une perspective d'interdépendance des droits humains.

L'équipe de la permanence est déjà très occupée avec tous les dossiers et les projets en cours, comme vous le verrez dans cette infolettre et dans les prochaines semaines. C'est pour cette raison que nous avons utilisé un outil d'intelligence artificielle dernier cri, pour nous alléger la tâche en rédigeant pour nous un texte de façon automatisée, en lui soumettant la question centrale suivante :

***Comment transformer la société pour s'assurer que tous les droits humains y soient reconnus, respectés et mis en œuvre?***

Heureusement, l'outil n'a pas su répondre et a admis gracieusement, - enfin ! – les limites de l'intelligence artificielle en ces mots :

Nous ne pouvons pas répondre car les analyses et les mobilisations pour les droits humains et la justice sociale requièrent l'apport de militant-e-s chevronné-e-s, investi-e-s avec leur tête et leur cœur.

[L'infolettre de La ligue des droits et libertés](#)



# REVUE DE PRESSE

## Système de santé

La Presse: [Deux nouvelles cliniques d'infirmières et retour de la ligne « un appel, un service »](#) (1er novembre 2022);

Le Devoir: [Le cri du coeur d'une infirmière](#) (9 décembre 2022);

La Presse+: [Consultation avec un médecin spécialiste : Prenez votre mal en patience](#) (13 décembre 2022)

## Proche aidance/maltraitance envers les personnes majeure en situation de vulnérabilité

Le Devoir: [Des amendes pour maltraitance, mais aucune directive pour les imposer](#) (25 octobre 2022);

La Presse +: [Rapport annuel du Protecteur du citoyen - La pandémie ne justifie pas tout](#) (2 décembre 2022)

La Presse + : [Maltraitance d'âinés et d'adultes vulnérables: un record de plaintes, une réalité sous-estimée](#) (18 janvier 2023)



## Répit

TVA Nouvelles : [«On est fatigués»: des parents ayant un enfant polyhandicapé demandent du répit»](#) (5 novembre 2022)

## Mandat de protection

Journal de Montréal : [Une nouvelle mesure pour aider vos proches](#) (4 décembre 2022)

## Ressources d'hébergement

ICI Radio-Canada : [Le fonctionnement des maisons des âinés se précise](#) (5 décembre 2022)

## Intégration des personnes handicapées

ICI Radio-Canada: [Places en garderie : priorité aux enfants handicapés et défavorisés](#) (6 décembre 2022)

Le Devoir : [Pour un Québec réellement inclusif](#) (3 décembre 2022)

## Finances

Le Devoir: [Le revenu de base et l'avenir de la solidarité sociale](#) (12 décembre 2022)

## Éducation

ICI Radio-Canada: [Dans des écoles, des salles pour calmer utilisées pour punir](#) (13 décembre 2022);

ICI Radio-Canada: [Drainville veut réglementer les salles de retrait dans les écoles](#) (13 décembre 2022)

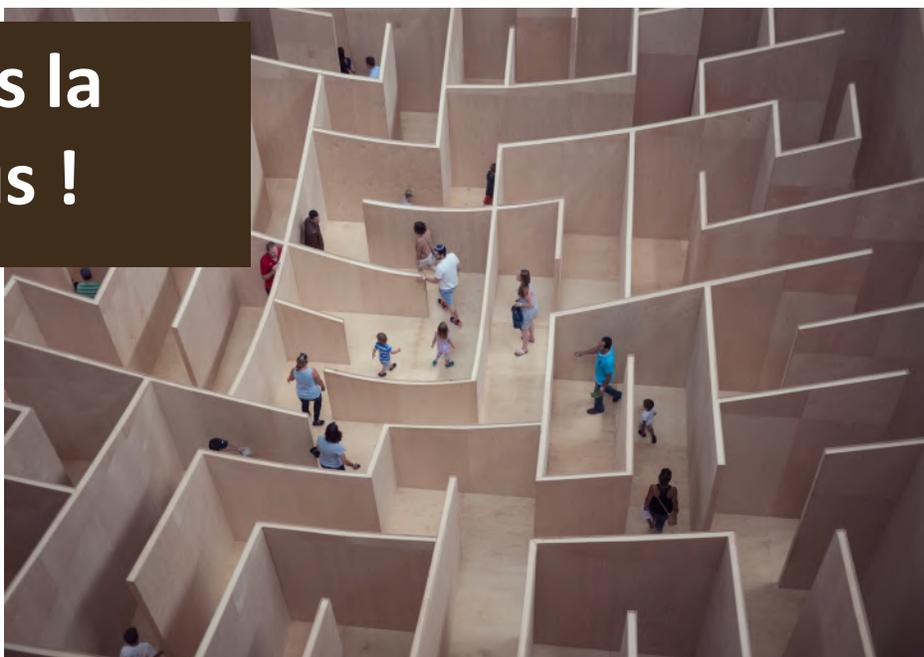
### Bienvenue dans la maison des fous !

Nous sommes parents et considérés par le CIUSSS comme les proches aidants de nos fils maintenant majeurs, qui accusent d'un TSA ainsi que d'une DI pour l'un d'eux. Le CIUSSS de notre région nous considère comme proches aidants, mais uniquement lorsqu'il s'agit de nous accorder une aide financière pour offrir à l'un de nos fils le soutien essentiel à sa condition, aide financière non seulement nécessaire au maintien à domicile de notre fils, mais prévu selon les mesures offertes.

Cette nomination d'office a permis au CIUSSS de déduire les heures qui lui étaient accordées en début de pandémie à l'aide d'une grille mé-sadaptée, celle-ci s'adressant aux personnes âgées en perte d'autonomie, alors que les activités normales avaient cessé. Et lorsque nous avons osé manifester notre désaccord face aux maigres 3 heures restantes,

l'on nous a référés à une panoplie de gestionnaires qui, les unes comme les autres, nous ont occasionné de multiples délais de rencontres dont les ententes n'étaient pas respectées. L'on nous a également sommés de nous plier à des évaluations supplémentaires orientées vers les incapacités motrices alors que notre fils présentait un profil comportemental et que son état se dégradait au fil des mois qui passaient. Bref, plutôt que de chuter dans un puits pour se retrouver dans un joli jardin comme Alice au pays des merveilles, nous avons chuté dans les méandres du système public pour réaliser très vite à quel point ce

monde est inaccessible et surtout déshumanisé. Et que dire du lourd et pénible, voire même abrutissant, processus bureaucratique dans lequel nous sommes empêtrés depuis le début de la pandémie et qui fait penser à la désormais fameuse maison des fous d'Astérix et son laissez-passer A-38 qui rend effectivement folle toute personne saine d'esprit. Force est de constater que nous ne sommes pas tombés dans la potion magique de Panoramix, mais dans un bouillon de malveillance institutionnelle détenant le monopole des services et pouvant ainsi agir en toute imputabilité.



# LA PAROLE DES PROCHES **TÉMOIGNAGE**



Pourquoi en toute imputabilité? Puisque le processus pour émettre nos insatisfactions est tout aussi long et occasionne d'autres délais supplémentaires et tout cela pour quoi? Que pour finalement aboutir à des rapports biaisés c'est-à-dire non impartiaux. Car n'oublions pas qu'il s'agit de fonctionnaires qui enquêtent sur des fonctionnaires et qui font partie de manière élargie au même système. Notre pénible expérience de plainte nous a fait réaliser qu'il n'y a aucune possibilité d'être réellement entendus.

**Nous nous demandons même si la raison d'être du Protecteur est de protéger le citoyen ou le système étatique? La question se pose, non?**

Vous pouvez prendre connaissance de nos commentaires sur le rapport qui parlent d'eux-mêmes de la tendance presque naturelle de ne pas prendre acte de faits pourtant préjudiciables pour l'usager qu'est notre fils qui se sent abandonné.

des comités d'usagers, organismes RAPPLIQ, AISQ, médiation citoyenne et on en passe. Nous souhaitons qu'un jour nous puissions enfin vivre dans une société qui respecte les personnes handicapées et leurs besoins.....

**À LIRE : Commentaires personnels concernant l'élément de plainte sur le chèque emploi service (CES). p. 32**

Pour terminer ce témoignage qu'il nous a fait plaisir de livrer, nous aimerions souligner le travail extraordinaire de la responsable de l'organisme madame Delphine Ragon qui a pourtant livré avec nous un combat incessant durant la dernière année. Il n'y a rien que nous n'avons fait suite au processus interne de plainte du CIUSSS qui n'a mené à un gros RIEN. Appel au député, fédération



**Marie-Claude Bibeau et  
Martin Hamel  
Parents de François**

## Commentaires personnels concernant l'élément de plainte sur le chèque emploi-service (CES)

1. Le premier élément que j'aimerais soulever est de n'avoir jamais eu le bloc de trois heures octroyé en 2020 uniquement sur la base que nous avons contesté le fait que c'était nettement insuffisant pour couvrir les besoins de François. Cela laisse un arrière-goût de représailles déplaisants, car ce faisant vous pénalisez la personne que vous êtes censé devoir soutenir, à savoir notre fils. Si vous étiez d'accord avec ce bloc d'heures et de toute évidence vous l'étiez puisqu'il a été octroyé, pour quelle raison logique avez-vous retiré cette aide qui, bien qu'insuffisante, était toujours mieux, faute d'avoir une entente reformulée, que rien du tout? D'avoir tout retiré sans raison ou sous le couvert de procédurites byzantines était non seulement discriminatoire, mais dénué de toute forme de compas-

sion ou d'empathie envers ce que nous vivons au quotidien. De ce que l'on comprend, si on ose se plaindre tout le processus s'arrête comme si les besoins eux disparaissaient comme par enchantement le temps que la bureaucratie fasse son sinistre travail. Cela laisse l'impression sourde que la seule chose qui compte au public, c'est d'assurer que l'intégrité de la procédure soit sauvée même si cela se fait au détriment des bénéficiaires dont vous avez le mandat d'aider. Comment cela peut se justifier d'un point de vue humain, je me le demande? N'aurait été-t-il pas plus adéquat de laisser le 3 heures à François en attendant un meilleur règlement plutôt que de le laisser dans le vide et de nous laisser avec toute la charge sur les bras?

2. Vous affirmez que les services du programme SISAD (services intensifs de soutien à domicile) sont complémentaires aux autres services disponibles dans la communauté, hors dans le contexte pandémique l'offre externe était à toutes fins pratiques et pour des raisons évidentes, inexistantes. Partant de là et en me référant au point exprimé plus haut, comment justifiez-vous le retrait des services consentis dans ce contexte?

C'était tout ce que François pouvait avoir et vous lui enlevez sans motif valable. Cela n'a certes pas contribué à créer un climat de confiance entre les deux parties quand la parole de l'un ne vaut finalement pas plus que le papier sur lequel elle est exprimée. La confiance est quelque chose qui se mérite.

## LA PAROLE DES PROCHES TÉMOIGNAGE

3. S'il n'y avait pas autant de perte de temps et de ressources financières dédiées à l'administration et à sa bureaucratie aussi nuisible que stérile, les fonds nécessaires à votre mission première, soit d'offrir les services aux usagers serait assurée. Le litige en cours et toujours non-résolu à ce jour en est un exemple patent. On ne peut que s'interroger comme usager sur la nature de ce qui compte vraiment aux yeux de votre service : donner des services

4. Une aberration notoire de tout ce processus est la fameuse grille de détermination qui est de toute évidence totalement méadaptée à la clientèle TSA. Pour avoir été présent lors de cette évaluation, cette grille ne tient pas compte du contexte et occulte presque entièrement des aspects comme les difficultés de communication et les fonctions mentales qui sont tout

5. Cela m'amène vers un autre point, celui-ci plus personnel, concernant le mauvais usage des fonds publics non seulement dans votre service, mais de manière générale à l'échelle de la province. Nous sommes annuellement et littéralement pillés par l'état sous prétexte que cela nous assurerait l'accès à un merveilleux et universel « panier de services ». Or rien n'est plus faux quand on regarde la manière dont ces fonds sont outrageusement dilapidés par l'appareil bureaucratique. On se retrouve comme dans le cas qui nous concerne avec un panier percé qui

pour améliorer la vie de ces personnes vulnérables ou engloutir ces ressources qui sont pourtant disponibles puisque vous n'hésitez pas un instant à les utiliser et les gaspiller en échanges stériles et en procédures administratives et légales QUI NE SONT PAS GRATUITES. Ces ressources ne seraient-elles pas mieux dépensées en soins et en services? Il semble que non selon votre perspective et c'est dommage.

aussi sinon plus importantes à l'autonomie d'une personne que les déficiences d'ordre physique. Cette grille laisse l'impression de n'être qu'un outil ne servant qu'à deux buts : soit le rationnement des ressources et par extension justifier le refus de les octroyer malgré l'évidence des besoins.

nous offre que des miettes qui sont bien en deçà des besoins réels, et tout cela pour devoir en bout de ligne se retrouver à payer en double : tout de même assumer la facture fiscale et confiscatoire qui paie votre service et en même temps devoir assumer au privé ou comme on le peut les services que François a besoin et que vous ne donnez pas du tout ou pire, que vous octroyez pour mieux nous les enlever par la suite. Il y a dans cela une profonde injustice qui n'engendre qu'un mépris fatal pour ce modèle de société.

6. Nous avons appris récemment qu'un ergothérapeute est habilité à évaluer certains aspects qui débordent du champ physique. En aucun moment, le personnel de votre service ne nous a informés de cela. Cette lacune de communication

n'aura servi qu'à semer la confusion et à entretenir l'assertion fausse que nous étions résolument contre cette proposition. Si elle avait été mieux expliquée, notre réticence en aurait été probablement amoindrie.

7. Comment expliquer que malgré l'avis médical éclairé du médecin traitant de François et qui est de surcroît psychiatre, qui indique nettement l'inaptitude de celui-ci à communiquer adéquatement ces besoins au quotidien sans support, que vous refusez de reconnaître ce fait? Cet entêtement est aussi incompréhensible de notre côté que préjudiciable pour François.

Pour quelle raison accordez-vous si peu de crédit à un avis pourtant impartial et professionnel sinon que cette raison n'est que pour satisfaire un raisonnement qui vous est imposé de plus haut ou que vous instaurez arbitrairement et de votre propre initiative? La question est sérieuse et mérite une réponse à l'avenant.

8. La recommandation émise pour ce chapitre n'indique tout compte fait que de se soumettre à ce que nous dénonçons au départ. Malgré le fait que le CIUSSS a tout en main pour rendre une décision favorable à François, elle exige encore une nouvelle évaluation. Pour apprendre quoique vous ne sachiez pas déjà? Compte tenu du contexte et des résultats antérieurs, comment croire que celle-ci sera faite en toute impartialité de un et

que les résultats seront implantés? Nous n'avons jamais vu la couleur des trois heures octroyées au départ de ce cirque. La confiance envers le processus a été sérieusement compromise et les conclusions de ce rapport n'augmentent en rien cette confiance ni envers le processus ni envers ses acteurs.

**Martin Hamel, père de François**



## Correction d'un article paru

Bonjour,

Dans le dernier Info-Parents de PARDI, j'ai écrit un article dans la rubrique « Parole des familles » pour témoigner de ce que je vis depuis plusieurs années comme proche aidante de ma soeur et de ce que ma soeur à vécue.

À la fin de cet article, je nomme que j'ai interpellé à un moment le Comité des usagers du CIUSSS- Centre-Sud qui ne m'a pas du tout aidé, et même l'a justifié.

Je voulais préciser qu'il ne s'agissait pas du Comité des usagers dont Isabelle Perrin est la personne-ressource.

À l'époque j'ai appelé à un numéro sans trop savoir qui me répondait, mais ce n'était pas elle manifestement.

Depuis cet article, j'ai eu l'occasion de parler avec madame Perrin pour remettre les pendules à l'heure et je dirais: « Quelle belle personne » !

À l'époque je ne connaissais pas PARDI non plus et j'ai fait comme j'ai pu.

Madame Perrin n'est donc pas celle qui a refusé de me venir en aide, c'est important de le mentionner. Quelqu'un, quelque part, dans cette structure a refusé de m'accompagner mais ce n'est pas ce comité d'usager, ni sa personne-ressource.

**Diane Brunet, sœur de Jacinthe**

### Note de PARDI :

**Après avoir publié le texte qui a parue dans l'Info-Parents Automne 2022, PARDI a rectifié le texte et présenté ses excuses auprès de madame Isabelle Perrin, personne-ressource au Comité des usagers.**

**PARDI tient à souligner, à cette occasion, le travail exceptionnel de madame Perrin au Comité des usagers CRDITED du CIUSSS-Centre-Sud-de-l'-île-de-Montréal.**

**Elle est une partenaire très précieuse pour les personnes et leurs familles et avec laquelle nous travaillons au quotidien et toujours en lien.**



# Un très long voyage...

« Je suis la proche aidante de ma fille Marie, 26 ans, qui est porteuse d'une trisomie 21. Elle est mon aînée. J'ai eu également deux autres enfants, Jean-Pascal et Mathilde qui sont des jeunes que j'appellerai «standards»! Je me considère une proche aidant depuis quelques années.

Avant 21 ans, je considérais que j'étais la mère de Marie. Une mère qui en avait plein les bras avec trois enfants, les besoins de chacun, ceux de Marie qui étaient à certains égards, plus intenses. Marie a fait une leucémie à l'âge de 2 ans, ce qui a ajouté à la déficience intellectuelle, une couche très lourde de préoccupations et de soins.

J'ai passé à travers cela en travaillant à temps plein et en ayant un couple encore uni aujourd'hui. J'en suis fière mais extrêmement fatiguée et fragilisée par toutes ces années à donner, sans compter et sans remarquer même que mes forces s'épuisaient. Je me suis beaucoup impliquée également dans la défense des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle. J'ai travaillé 12 ans à la Société québécoise de la déficience intellectuelle dont 6 ans comme directrice générale.

Lorsque j'ai quitté mon emploi, j'étais totalement épuisée physiquement et mentalement. Il est vrai que depuis l'âge de 21 ans, pour Marie, c'est vraiment plus compliqué. Très peu de services et de possibilités afin de meubler de manière constructive ses journées depuis la fin de son parcours scolaire.



Anik Larose et sa fille Marie

Avec la pandémie, elle a perdu toutes ses activités et nous avons décidé de la protéger du virus. Nous l'avons gardée à la maison en continuant à tout faire comme avant dans notre travail et même plus. Une période très difficile pour nous tous et particulièrement pour elle, qui a été privée de contacts tellement importants pour son équilibre, sa santé physique et mentale.

Elle a commencé à cette période à avoir des gestes d'automutilation. Elle en a presque perdu un œil. Pendant ce temps, nous avons lancé des signaux d'alarme afin d'avoir de l'aide, mais sans grand retour.

Je souhaite témoigner afin de faire connaître la réalité des familles qui ont un enfant (adulte) ayant une déficience intellectuelle. L'angoisse de celles-ci lorsque le temps passe et que les possibilités sont de moins en



moins au rendez-vous. Qu'arrivera-t-il si je tombe malade? Devrai-je quitter mon emploi pour m'occuper de ma fille, étant donné le manque criant de services? Où ira-t-elle vivre lorsque je ne pourrai plus m'en occuper? Comment cette étape sera-t-elle vécue par son frère et sa sœur? Comment, en tant que mère et proche aidante, ***puis-je garder ma*** vie de femme, d'amoureuse, tout en restant curieuse de la vie? La proche aidance en déficience intellectuelle, c'est un marathon. Je ne minimise aucunement la proche aidance d'aînés. Je la connais puisque je l'ai été pour mes parents et je vous assure que cela n'a pas été facile. J'ai été très présente mais cette période a été, pour moi, circonscrite.

Pour Marie, c'est un très long voyage et il faut apprendre à se garder de l'énergie pour la suite... En même temps, ma fille, je l'aime, je la trouve formidable et je suis heureuse d'être là pour elle. Mais les années passent, et ma peur de « l'après-moi », si elle me survit, est de plus en plus présente. C'est un sentiment omniprésent dans les familles, qui augmente trop souvent l'anxiété, la détresse et l'isolement. Il faut en parler... »

***Anik Larose, mère de Marie***

Ce témoignage est tiré de la page Facebook de l'Appui pour les proches aidants du 9 novembre 2022 dans le cadre de la *Semaine nationale des personnes proches aidantes*

## Moi, père monoparental de trois enfants...

Mada, 25 ans et DI/TSA non-verbal, Nasser 24 ans et Layane 16 ans (très responsables!).

Je suis comme la majorité des familles et des proches aidants qui ont de la difficulté à trouver les services de qualité nécessaires pour leurs enfants dans tous les établissements et ça malgré les plaintes qui ont été faites.

Mada a passée une horrible expérience dans une ressource d'hébergement (RAC) durant 9 mois avant que je décide de la ramener à la maison avec un état de santé physique et psychologique très difficile et détérioré.



**Je ne veux pas rentrer dans les détails, mais je souhaite partager avec vous des suggestions afin de faire des changements nécessaires :**

- ⇒ On a besoin d'être toujours unis;
- ⇒ Échanger les informations et participer aux réunions familiales;
- ⇒ Très important, il ne faut pas permettre de perdre les services que les parents de l'époque ont réussi à obtenir avec beaucoup de courage et de patience;
- ⇒ Le système de santé et de services sociaux à besoin d'un nouveau COEUR avant le budget ou une nouvelle administration dans les établissements.

Avec beaucoup de respect et de courage à tout le monde.

**Wissam Charara , père de Mada**

mars 2023

## Formation sur le plan d'intervention et le plan de services individualisé



Parce que le plan d'intervention est la clef des services et qu'il est un outil dont les familles et les personnes ayant une déficience intellectuelle (pour ceux/elles qui le peuvent) doivent bien comprendre le fonctionnement, le comité des usagers, PARDI et le CRADI s'associeront pour une série de séances d'information/formation pour mieux vous outiller.

Cette formation aura lieu sur la plateforme Zoom et sera enregistrée à des fins de rediffusion. Les modalités d'inscription suivront ultérieurement.

20 avril

## Atelier - L'épuisement chez les proches aidants : Trouver un équilibre et augmenter mon énergie



**Vous êtes le parent ou le proche d'une personne en situation de handicap ?  
Vous êtes épuisé et ne savez plus où donner de la tête ?**

PARDI et l'AMDI vous invite à participer à un atelier interactif !

Vous y trouverez des outils concrets, des stratégies et des pistes de réflexions pour vous aider à diminuer ou à prévenir l'épuisement.

**ANIMATRICE** : Jessica Gouin, travailleuse sociale auprès des parents et des proches aidants.

**HEURE** : 10h30 à 12h

**LIEU** : 3958, rue Dandurand, Montréal, QC H1X 1P7



**Places limitées – inscription obligatoire avant le 1<sup>er</sup> avril 2023**

### INSCRIPTION



**EN 2023, PARDI FÊTE SES 25 ANS !**

Détails à venir....

3 juin

## Atelier de composition de chanson



**Mathieu Mathieu** anime des ateliers interactifs où il écoute les participants. Il est aussi ouvert tout en composant la chanson, à interpréter des demandes spéciales ou à aller où la spontanéité du moment tend à vouloir diriger le groupe.

Cela donne toujours des ateliers où tout le monde se sent impliqué et créateurs de l'instant et de la chanson.

Nous vous invitons à visionner un extrait de vidéo qui nous a charmé :

<https://youtu.be/JwgNzjk7clg>

**ANIMATEUR** : Mathieu Mathieu

**DATE** : samedi 3 juin 2023

**HEURE** : 10h30 à 12h

**LIEU** : 3958, rue Dandurand, Montréal, QC H1X 1P7

[INSCRIPTION](#)

## L'AGENDA DU MILIEU

15 février

### Solidarité sociale et déclaration d'impôt = plus d'argent pour vos enfants en situation de handicap



Avec le nouveau programme de Revenu de base au Québec et l'avancement du programme de Prestation canadienne pour les personnes handicapées, il est urgent de se préparer à faire une déclaration d'impôts pour vos enfants de 17 ans et plus.

Avec Pascale Pilon, directrice générale de Finautonome, on vous explique pourquoi et ce que vous pourriez faire pour maximiser les retombées.

**HEURE** : 19h à 20h

**LIEU** : Événement en ligne

[INSCRIPTION](#)

21 février

## La retraite des personnes présentant une déficience intellectuelle : une transition à planifier!



La retraite est une transition importante que traversent plusieurs personnes âgées présentant une déficience intellectuelle (DI). Certains éléments sont à considérer afin de mieux planifier cette transition, prévenir les obstacles et soutenir la participation et l'inclusion sociales de ces personnes âgées.

Apprenez-en plus en assistant à cette présentation d'Élise Milot, professeure agrégée en travail social de l'Université Laval et Sarah Pellerin, psychoéducatrice et coordonnatrice de la Chaire Autodétermination et Handicap.

**HEURE :** 12h à 13h

**LIEU :** Événement en ligne

### INSCRIPTION

Pour consulter la [programmation complète](#) de l'Accompagnateur

15 au 26 mars

## D'un œil différent 2023



L'évènement culturel annuel rassemble plus de 200 artistes multidisciplinaires est de retour en 2023. Retrouvez-les cette année encore autour d'une exposition en arts visuels et d'une programmation variée, incluant des évènements d'ouverture et de clôture, des journées d'activités scolaires, des ateliers, des performances artistiques et des expositions hors murs.

Cet événement inclusif aura lieu du 15 au 26 mars 2023 à l'Écomusée du fier monde et réunira 400 visiteurs au vernissage le 15 mars 2023 à 16h. Les détails sont à venir.

**Parution : 27 janvier 2023**

L'Info-Parents paraît 4 fois par année

Rédaction et mise en page : L'équipe de **PARDI**

Articles rédigés par l'équipe, le CA, des membres et des partenaires de **PARDI**.

**514 376-6644 | [pardi@pardi.quebec](mailto:pardi@pardi.quebec) | [www.pardi.quebec](http://www.pardi.quebec)**

**Vous souhaitez vous exprimer dans  
l'Info-Parents ?**

**Écrivez-nous à : [pardi@pardi.quebec](mailto:pardi@pardi.quebec)**

**PARDI - Parents pour la déficience intellectuelle  
3958 rue Dandurand, Montréal (QC) H1X 1P7**